



COMMUNIQUE DE PRESSE

Octobre 2008

MARQUAGE CE

MISE EN PLACE DU MARQUAGE CE DES BOIS MASSIFS A USAGE STRUCTUREL : 59 ENTREPRISES DETENTRICES DU MARQUAGE EN RHONE-ALPES

En 2007, Fibra et son réseau d'interprofessions départementales ont monté un programme de formation pour le marquage CE des sciages avec le FCBA et Ceribois et encouragé les scieries à qualifier leur production selon la réglementation européenne (NF EN 14081 : « bois de structure de section rectangulaire classé selon la résistance »).

Les audits de certification, menés par le FCBA et Qualisud, ont permis à 59 établissements d'obtenir le droit de marquage CE.

La liste des fabricants marqués CE en Rhône-Alpes est disponible sur le site de FIBRA en utilisant le lien suivant : http://www.fibra.net/upload/pdf/liste_rhone-alpes_ce_au_27_octobre_2008.pdf

Rappel : la date d'application obligatoire du marquage CE pour ces produits a été reportée au 1er septembre 2009. Le marché n'attend pas et utilise déjà des sciages marqués CE.

Les entreprises concernées doivent se mettre en conformité dès que possible.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter M. Vincent Mercier (FIBRA) : 04 72 56 36 55